

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le mardi 11 décembre 2007, à 20 h 30 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du budget de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.
3. Adoption du règlement # 07-066 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2008.
4. Période de questions.
 - Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur le budget.
5. Levée de l'assemblée.

07-141

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et appuyée par Carmen Blouin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-142

Item 2 Adoption du budget de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Attendu que l'article 954 du code municipal stipule qu'une municipalité doit préparer et adopter entre le 15 novembre et le 31 décembre un budget pour le prochain exercice financier. (L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu que ledit article 954 du code municipal stipule également que : le budget doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. (L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu qu'il est de la volonté du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de présenter un budget équilibré pour l'exercice financier 2008.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008 soient et sont adoptés, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008

Revenus

Taxes

Foncières générales (Articles 33 & 205)	422 145 \$
Ordures	65 114 \$
Roulottes	1 320 \$
Taxe de secteur (Déneigement chemin du Quai)	2 428 \$
Total :	<u>491 007 \$</u>

Revenus externes

Biens culturels classés	3 400 \$
Tenant lieu de taxes foncières (Art 254)	6 000 \$
Compensation commission scolaire	250 \$
Diversification des revenus municipaux	6 000 \$
Compensation fiscale	2 600 \$
Total :	<u>18 250 \$</u>

Autres revenus de source locale

Certificat taxes et évaluation	50 \$
Permis de construction	2 000 \$
Droits de mutation immobilière	10 000 \$
Licence de chiens	200 \$
Licence de chenil	400 \$
Intérêt banque et placement	500 \$
Intérêt arrérages de taxes	3 000 \$
Intérêts autres	100 \$
Photocopies	50 \$
Télécopie	25 \$
Location concessionnaire (Halte routière)	1 100 \$
Location - Locaux & salle (Centre le Sillon)	10 000 \$
Autres revenus	1 000 \$
Total :	<u>28 425 \$</u>

Affectation du surplus

Surplus affecté à l'exercice	65 800 \$
Affectation du fonds de roulement	10 000 \$
Total :	<u>75 800 \$</u>

Total des revenus & affectations **613 482 \$**

Dépenses

Administration générale - 02.100.00

Législation (02.100.00)

Rémunération de base - Élus	24 000 \$
Allocation de dépenses - Maire	1 200 \$
Allocation de dépenses - Conseillers	500 \$
Cotisation de l'employeur - Élus	2 300 \$
Frais de déplacement - Élus	150 \$
Formation et perfectionnement - Élus	300 \$
Total :	<u>28 450 \$</u>

Gestion financière & administrative (02.130.00)

Rémunération - Directeur général	29 300 \$
Cotisation de l'employeur - Directeur général	5 860 \$
Frais de déplacement	900 \$
Frais de poste	1 000 \$
Téléphone	2 100 \$
Téléphone cellulaire	510 \$
Internet (Accès, Hébergement & Domaine)	50 \$
Information (Journal municipal)	1 600 \$
Services juridiques	6 000 \$
Comptabilité et vérification	4 000 \$
Système informatique et logiciel	4 000 \$
Formation et perfectionnement	1 000 \$
Frais de représentation - Directeur général	500 \$
Assurances responsabilités publiques	13 100 \$
Cotisation association et abonnement	550 \$
Location photocopieur	1 600 \$
Entretien et réparation Administration	1 000 \$
Aliments & breuvages	200 \$
Fournitures de bureau	4 500 \$
Aménagement des voûtes	10 000 \$
Total :	<u>87 770 \$</u>

Greffe (2.140.00)

Mutation	100 \$
Total :	<u>100 \$</u>

Évaluation et quote-part M.R.C. (02.150.00)

Services professionnels (Évaluation)	22 980 \$
Quote-part MRC - générale	56 013 \$
Total :	<u>78 993 \$</u>

Autre (Sillon et employé municipal) (02.190.00)

Rémunération - Employé municipal	18 720 \$
Cotisation de l'employeur - Employé municipal	2 900 \$
Frais de déplacement - Employé municipal	500 \$
Téléphone cellulaire - Employé municipal	510 \$
Analyse d'eau Sillon	150 \$
Déneigement - Stationnements	1 400 \$
Location d'outil - Employé municipal	900 \$
Entretien et réparation Sillon	9 000 \$
Eau de source - refroidisseur	150 \$
Matériaux de construction	2 000 \$
Huile à chauffage	18 000 \$
Articles de quincaillerie	1 500 \$
Outils et accessoires Sillon	500 \$
Electricité	4 000 \$
Essence huile et diesel	150 \$
Quote-part (Communauté métropolitaine)	3 843 \$
Dons et subventions (Organismes sans but lucratif)	2 000 \$
Total :	<u>66 223 \$</u>

Sécurité publique (02.200.00)**Police (02.210.00)**

Services professionnels	125 \$
Services - Sûreté du Québec	104 945 \$
Total :	<u>105 070 \$</u>

Protection contre l'incendie (02.220.00)

Services juridiques - Incendie	1 000 \$
Citerne & bornes - Déneigement	1 200 \$
Services incendies	42 000 \$
Entretien - Borne fontaine	1 000 \$
Borne-fontaine	30 000 \$
Total :	<u>74 200 \$</u>

Sécurité civile (02.230.00)

Cellulaire Sécurité civile	125 \$
Comité d'urgence (Génératrice)	150 \$
Cotisation versée à une organisation externe	65 \$
Total :	<u>340 \$</u>

Transport (02.300.00)**Voirie municipale (02.320.00)**

Services professionnels voirie	2 000 \$
Entretien des chemins	21 000 \$
Plaques de rues - Signalisation	1 500 \$
Inspecteur Agraire	500 \$
Total :	<u>25 000 \$</u>

Enlèvement de la neige (02.330.00)

Contrat pour enlèvement de la neige	25 700 \$
Total :	<u>25 700 \$</u>

Éclairage des rues (02.340.00)

Contrat d'entretien	2 200 \$
Électricité	9 200 \$
Total :	<u>11 400 \$</u>

Transport collectif (02.370.00)

Transport adapté	2 292 \$
Total :	<u>2 292 \$</u>

Hygiène du milieu (02.400.00)

Réseau d'égout

Services professionnels - Égout	14 180 \$
Total :	<u>14 180 \$</u>

Collecte et transport déchets domestiques

Quote-part (Enlèvement des ordures)	65 114 \$
Récupération peinture et autre	100 \$
Total :	<u>65 214 \$</u>

Urbanisme et mise en valeur territoire (02.600.00)

Urbanisme et zonage (02.610.00)

Services d'urbanisme	500 \$
Comité d'embellissement	1 500 \$
Total :	<u>2 000 \$</u>

Loisirs et culture (02.700.00)

Patinoire (02.701.30)

Surveillance patinoire	2 750 \$
Déneigement patinoire	1 000 \$
Entretien & réparation patinoire	2 000 \$
Articles de sports	1 000 \$
Total :	<u>6 750 \$</u>

Parcs et terrains de jeux (02.701.50) (Halte routière)

Analyse de l'eau	65 \$
Services payés à organismes externes	3 000 \$
Entretien et réparation (Halte routière)	5 000 \$
Journée familiale (accueil & bénévoles)	500 \$
Électricité (Halte routière)	2 000 \$
Total :	<u>10 565 \$</u>

Bibliothèque (02.702.30)

Services payés à d'autres municipalités	4 060 \$
Total :	<u>4 060 \$</u>

Divers (02.919.00)

Frais de banque	175 \$
Total :	<u>175 \$</u>

Dépenses en immobilisations

Achat d'immobilisation	3 000 \$
Remboursement fonds de roulement	2 000 \$
Total :	<u>5 000 \$</u>

Total des dépenses budgétées 613 482 \$

Évaluation imposable 71 574 100 \$

**Taux de la taxe foncière
(Par cent dollars d'évaluation)** 0.5898 \$

**Taux des ordures ménagères
Résidence** 146.94 \$

Camping 2 000.00 \$

Ébénisterie 250.00 \$

Épicerie / restaurant 400.00 \$

Garage 300.00 \$

Roulotte 100.00 \$

Monsieur Jean Rompré conseiller au siège # 2 demande le vote.

Résultats : 5 votes en faveur

* 1 vote contre

* Monsieur Jean Rompré conseiller au siège # 2 s'oppose au budget en raison du maintien de la taxe de secteur pour le déneigement du chemin du Quai.

07-143 Item 3 **Adoption du règlement # 07-066 Pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2008.**

Attendu que le chapitre II du code municipal du Québec donne à la municipalité compétence en matière d'imposition de taxes sur son territoire ; (L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière tenue le 3 décembre 2007;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Lina Labbé

Et

Il est résolu

Que le présent règlement # 07-066, intitulé « **Règlement pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2008** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 1 **Taxe foncière**

Qu'une taxe de 0.5898\$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour toute l'année fiscale 2008, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Article 2 Taxe de compensation

Que, pour les immeubles situés sur son territoire et visés à l'un des paragraphes : 4, 5, 10, 11 et 19 de l'article 204 de la loi sur la fiscalité municipale, (L.R.Q., c. F2.1) soit imposé aux propriétaires desdits immeubles une taxe de compensation pour services municipaux.

Que soit également appliqué une taxe de compensation pour services municipaux aux propriétaires visés par le paragraphe 12 dudit article 204 de ladite loi sur la fiscalité municipale. (L.R.Q., c. F2.1)

Que le taux de cette compensation, prévu à l'article 205.1 de la loi sur la fiscalité municipale, (L.R.Q., c. F2.1) soit celui de la taxe foncière générale lorsque celui-ci est inférieur à 0.60 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit dans le cas contraire, le plus élevé entre la moitié du taux de la taxe foncière et 0.60 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

Article 3 Taxe de secteur

Qu'une taxe de secteur soit imposée pour le déneigement du chemin du Quai dans sa partie comprise entre le chemin Royal et le chemin du Cap.

Que cette taxe soit établie à tout propriétaire en fonction du coût du contrat de déneigement octroyé pour l'année fiscale 2008 et répartie à part égale entre eux.

Que cette répartition tienne compte des terrains vacants qui sont imposés pour ½ part du partage dudit coût.

Article 4 Tarif pour les ordures

Qu'un tarif annuel, selon les catégories ci-après décrites, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2008, selon les modalités du règlement en vigueur.

- a) Résidence :
Qu'une compensation générale de base pour tout logement où l'on tient feu et lieu, non comprise dans l'énumération faite au paragraphe b) du présent article, soit fixée à : 146,94 \$

- b) Usagers spécifiques
 - Camping 2 000 \$
 - Ébénisterie 250 \$
 - Épicerie / Restaurant 400 \$
 - Garage 300 \$
 - Roulotte 100 \$

Article 5 Tarif pour les roulottes

Que soit imposé aux propriétaires de roulottes, situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, un tarif mensuel de 10 \$ pour l'année fiscale 2008 tel que permis par l'article 231 de la Loi sur la Fiscalité Municipale. (L.R.Q., c. F2.1) Tarif auquel s'ajoute le tarif pour les ordures tel que stipulé à l'article 4 du présent règlement.

Article 6 Taux d'intérêt

Que soit imposé un taux d'intérêt de 1.5 % par mois (18 % annuel) à tout compte en souffrance avec la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour l'année fiscale 2008.

Article 7 Nombre de versement

Que tout compte dont le solde est inférieur à 300 \$ soit payable dans les trente jours de la date d'envoi.

Que tout compte dont le solde est égal ou supérieur à 300 \$ soit payable en trois (3) versements soit le premier dans les trente jours de la date d'envoi, le deuxième le premier (1^{er}) juillet 2008 et le troisième le quinze (15) octobre 2008.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 4 Période de questions.

- Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur le budget.

3 personnes étaient présentes à l'assemblée.

07-144

Item 5 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 21 h 40.